

M.11 Renforcer l'armature urbaine de Cholet Agglomération via les documents de planification

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Résidentiel - Transports routiers - Autres transports - Tertiaire -

Descriptif de l'action



L'armature urbaine désigne l'ensemble des villes hiérarchisées et de leurs aires d'influence au sein d'un territoire donné. Elle correspond à son organisation en agglomération, villes, bourgs centres jusqu'aux villages. Ensemble, ces polarités assurent une gamme d'équipements et de services aux habitants (scolarité, commerces, santé...).

Il s'agit de concentrer les nouveaux aménagements dans les principales polarités de Cholet Agglomération, notamment Cholet et Lys Haut Layon de façon à limiter les déplacements des habitants entre leur lieu d'habitation et le centre-ville, voire leur lieu de travail.

Il s'agit également de limiter les extensions urbaines en réinvestissant autant que possible les centre-bourgs des 26 communes de Cholet Agglomération (renouvellement urbain, comblement des dents creuses, reprise des friches, etc...).

Le budget de l'action est intégré à celui du PLUiH.

Cible(s)

citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer les modes de transports alternatif

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUi-H, de la Politique Globale de Déplacements et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi d'Orientation des mobilités (Loi LOM)

Cette action s'inscrit dans le cadre de différentes lois ayant trait à la transition écologique :

la loi énergie climat,

le plan TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte),

la loi Climat Résilience,

Evaluation initiale

Année de début

2024

Année d'échéance

2050

État

En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique

Moyen

Organisationnelle

Moyen

Financière

Moyen

Acteurs

Porteur de l'action	Ville de Cholet, Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Chef de service Urbanisme Habitat
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Urbanisme et Habitat
Élu référent	Vice Président Aménagement du Territoire SCoT PLUI-H
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Evolution de la part de logements créés à Cholet et Lys Haut Layon dans l'ensemble des	0	62
Evolution de l'offre foncière économique localisée à Cholet et Lys Haut Layon dans	0	51
Evolution des surfaces urbanisées à l'échelle de Cholet Agglomération depuis 2021 (ha)	0	325